

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-17

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS Communes de Montauban et de Nègrepelisse

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de garanties d'emprunts présentées par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à la réhabilitation de logements.

I – Cité Chambord à Montauban

Cette opération concerne la réhabilitation de 92 logements, cité Chambord à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 550 404 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt réhabilitation bonifié	173 508 €
* Subvention Palulos	162 507 €
* Fonds propres	214 389 €
Total	550 404 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 173 508 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation Bonifié	
Montant	173 508 €
Montant garanti	69 403,20 €
Taux d'intérêt actuariel	3,45 %
Durée	15 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 69 403,20 €, soit 40 % d'un montant global de 173 508 € sous réserve que la communauté d'agglomération de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60% de la totalité de l'emprunt souscrit.

II – Cité la Coujoune à Nègrepelisse

Cette opération concerne la réhabilitation de 16 logements situés cité la Coujoune à Nègrepelisse.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 205 535 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt réhabilitation bonifié	92 127 €
* Subvention Palulos	48 898 €
* Fonds propres	64 510 €
Total	205 535 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 92 127 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation Bonifié	
Montant	92 127 €
Montant garanti	46 063,50 €
Taux d'intérêt actuariel	3,45%
Durée	15 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 46 063,50 €, soit 50 % d'un montant global de 92 127 € sous réserve que la commune de Nègrepelisse se porte garante par délibération à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-17

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
Communes de Montauban et de Nègrepelisse**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat :

Réhabilitation de 92 logements, cité Chambord à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit 69 403,20 € sur une durée de 15 ans pour un prêt de type « Réhabilitation Bonifié » d'un montant de 173 508 € au taux de 3,45 % contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations,
- précise que la Communauté d'agglomération de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie des 60 % restants ;

Réhabilitation de 16 logements situés cité la Coujoune à Nègrepelisse

- la garantie du département à hauteur de 50 % soit 46 063,50 € sur une durée de 15 ans pour un prêt de type « Réhabilitation Bonifié » d'un montant de 92 127 € au taux de 3,45 % contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations,

- précise que la commune de Nègrepelisse accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,